

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 2 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24 et 25 septembre 2012

2012 DPVI 168 Subvention aux associations Paroles d'Hommes et de Femmes, Réunion Dagana et Trajectoires au titre de l'intégration.

Mme Claudine BOUYGUES, rapporteure.

.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2012 par lequel M. Le Maire de Paris propose une subvention aux associations Paroles d'Hommes et de Femmes, Réunion-Dagana et Trajectoires ;

Sur le rapport présenté par Mme Claudine BOUYGUES, au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 10.000 € est attribué à Paroles d'Hommes et de Femmes (12e), pour le projet « 100 témoins 100 écoles, la mémoire des migrants source d'action éducative et de lien social » (21401/2012_02874).

Article 2 : Une subvention de 2.500 € est attribuée à Réunion-Dagana (20e), pour le projet « constitution et diffusion d'une banque de ressource pédagogique sur la solidarité internationale en Afrique de l'Ouest pour les écoles parisiennes et le conseil municipal des enfants du 20^{ème} arrondissement. Editions de nouveaux outils pédagogiques » (16208/2012_02880).

Article 3 : Une subvention de 5.000 € est attribuée à Trajectoires (20e), pour le projet « d'un quartier à l'autre » (12646/2012_03133).

Article 4 : La dépense correspondante, s'élevant à 17.500 €, sera imputée au chapitre 65, article 6574 rubrique 020, ligne 15003 « Subventions aux associations au titre de l'intégration et des Résidents non communautaires » du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris.